RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

Les vins "Lorraine" enregistrés en IGP [ODG]

La dénomination « Lorraine » est officiellement reconnue en indication géographique protégée (IGP), par publication, le 7 octobre 2024, du règlement d'exécution au Journal officiel de l'Union Européenne.

Une culture ancrée dans son bassin de production

Cette reconnaissance concrétise la volonté des producteurs locaux de maintenir la production de vins effervescents initiée dès le XIXe siècle.
L'aire géographique inclut des communes des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Moselle.

Un territoire d'exception pour des goûts uniques

L'indication géographique protégée « Lorraine » est réservée aux vins mousseux de qualité blancs, rosés et rouges. Les vins de l'IGP « Lorraine », aromatiques et frais, reflètent les caractéristiques de leur territoire, un contexte climatique et géopédologique régional, favorisant la maturité des cépages tout en conservant la fraîcheur nécessaire. Ces vins mousseux présentent des bulles fines et se caractérisent par un profil vif et frais, une persistance en bouche que confèrent les cépages mis en œuvre. Les vins blancs ont une robe jaune pâle à dorée soutenue. Leur palette aromatique varie entre des notes de fleurs blanches, d'agrumes et de fruits jaunes. Les vins rosés ont une robe saumonée à pivoine soutenue, parfois cuivrée, et révèlent des notes de petits fruits rouges. Les vins rouges ont

une robe rouge cerise à grenat et des arômes de fruits rouges mûrs parfois confits et compotés. L'IGP « Lorraine » vient ainsi compléter la gamme des vins produits localement sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine : l'AOP « Côtes de Toul », l'AOP « Moselle » et l'IGP « Côtes de Meuse »

Une production qui s'adapte au défi du changement climatique

À côté des cépages traditionnellement utilisés dans la région, bien adaptés, par leur précocité, à la zone géographique, les vignerons ont intégré dans leur cahier des charges de nouvelles variétés issues de croisements obtenus dans l'Est de la France, en Allemagne ou en Suisse qui visent à répondre à des objectifs environnementaux et d'adaptation aux évolutions climatiques.

Chiffres clés

Production de méthode traditionnelle en 2023 :

2 396 hl pour 51,269 ha

Nombre de producteurs à venir

1. 12 producteurs de raisins
2. 32 récoltants vinificateurs
3. 2 négociants + 1 coopérative

À propos de l'Indication géographique protégée (IGP)

L'IGP est liée à **un savoir-faire.** Elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont **la qualité, la réputation** ou d'autres caractéristiques sont liées à son **origine**

géographique. Au moins une étape parmi la production, la transformation ou l’élaboration de ce produit doit avoir lieu dans l'aire géographique délimitée. L’IGP garantit au produit une protection à l’échelle nationale comme européenne. Le respect du cahier des charges de l’IGP est régulièrement contrôlé par des organismes indépendants accrédités et supervisés par l'État.

Plus d'information sur l'IGP

Source URL: *https://inao.gouv.fr/lettres-odg/novembre-2024/igp-lorraine*

List of links present in page

1. https://inao.gouv.fr/igp-indication-geographique-protegee
2. https://inao.gouv.fr/actualites/reconnaissance